

Démantèlement du site du
Haut-Fourneau B d'Ougrée
Comité d'accompagnement

12 octobre 2022- Cité administrative Seraing



Ordre du jour

- 19H00 Introduction Wallonie Environnement (SPW)
 Ville de Seraing
 ArcelorMittal
 SDO (Groupe Wanty)
 Questions-réponses
- 21H30 Fin



Démantèlement du site du Haut-Fourneau B d'Ougrée

Comité d'accompagnement
6 septembre 2022



1. Introduction

1.1. Permis unique octroyé par les autorités



- 2020
 - ArcelorMittal introduit une demande de permis de démantèlement auprès des autorités (Commune de Seraing)
- Avril 2021
 - Permis octroyé par les fonctionnaires technique et délégué
 - Recours d'ArcelorMittal (contre la garantie initiale + demande de précision sur les bâtiments à conserver)
- Août 2021
 - Permis octroyé par la Ministre C. Tellier (environnement) et Ministre W. Borsu (aménagement territoire)
 - Durée du permis : 5 ans

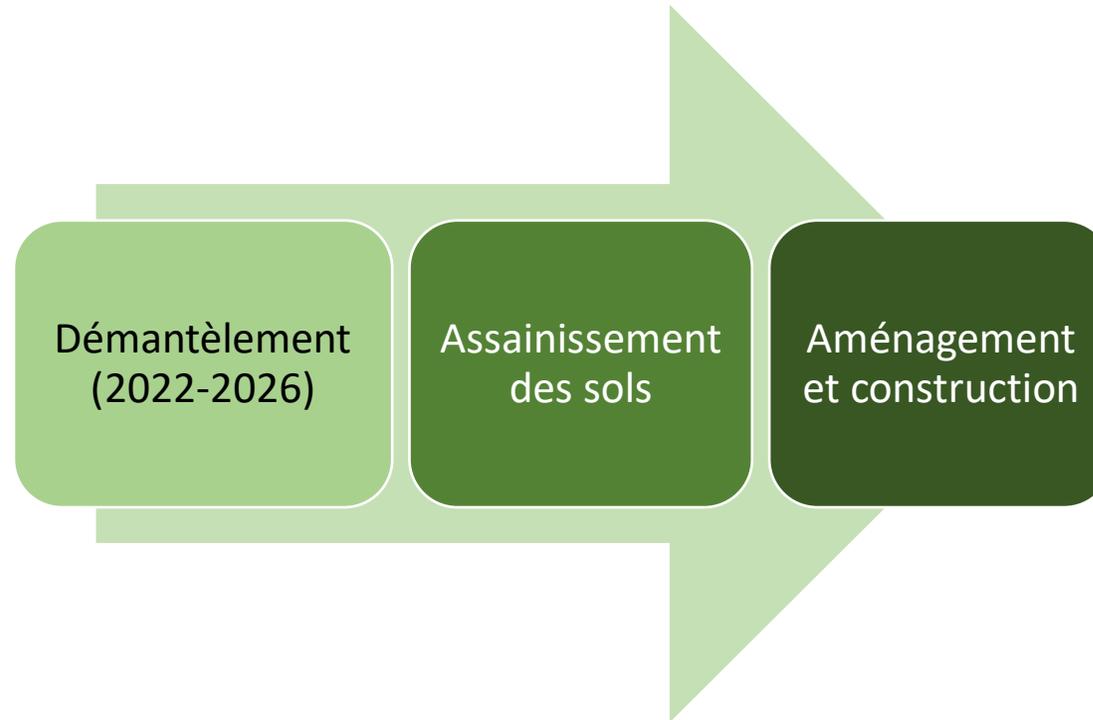
1.2. Contexte

- HFB
 - 34 ha occupés depuis 1837 par la sidérurgie
 - Situés en zone d'activité économique
 - 100% sur le territoire de Seraing
 - Dernières installations
 - Mises à l'arrêt par ArcelorMittal en 2009 puis relancées en 2010
 - Mise sous cocon en 2011
 - Définitivement arrêté en 2019



1.2. Contexte

- Une reconversion en plusieurs phases





1.3. SD0 (Groupe Wanty) Exploitant durant la phase de démantèlement

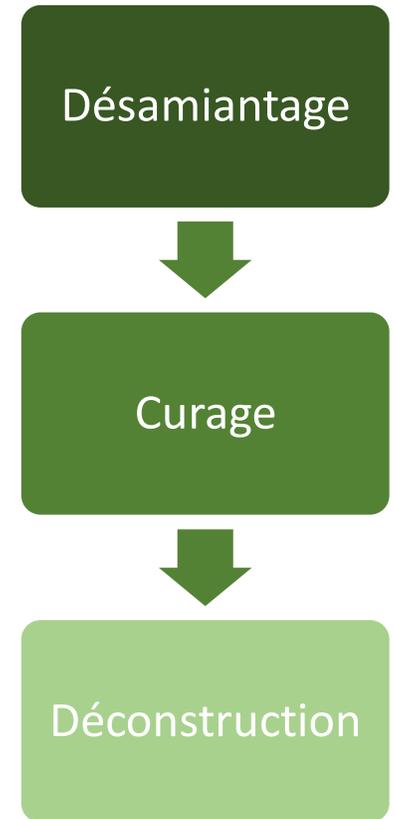
- Un Groupe industriel belge
 - Localisé dans le Hainaut (Binche)
 - Emploie plus de 1500 travailleurs
 - Propriétaire de son parc machines
- Un siège d'exploitation à Grâce-Hollogne
 - Entreprise Castagnetti, membre du Groupe depuis 2017
 - 50 emplois locaux
- Expertise et une expérience inégalée dans
 - Le démantèlement industriel
 - La dépollution de sites
 - Le désamiantage
- Chantier en cours
 - Déconstruction de la Centrale des Awirs (Flémalle)



1.3. SDO (Groupe Wanty)

Exploitant durant la phase 1 de démantèlement

- Chantier du site du Haut-Fourneau B d'Ougrée
 - Caractéristiques
 - 4 ans
 - 300 bâtiment répertoriés
 - 40 emplois
 - Organisation du chantier en fonction de nombreux critères aléatoires
 - La présence ou non d'amiante
 - Le type d'engin de chantier à utiliser
 - Les conditions atmosphériques
- ➔ Communication anticipative vers les autorités et les riverains



IDENTIFICATION DES ZONES

01 - DEPOUSSIERAGE PLANCHERS

02 - INJECTION CHARBON

03 - FOSSES A FONTE

04 - ARRIVEE COKE

05 - CHARGEMENT + POSTE DE COMMANDE

06 - COWPERS

07 - HAUT FOURNEAU + PLANCHERS DE COULEE

08 - GRANULATION LAITIER

09 - EPURATION GAZ + DIVERS

10 - SALLE DES POMPES EAUX TRAITEES + TRAITEMENT GAZ

11 - BROYAGE CHARBON

12 - LOGES A MEUSE

13 - MANUTENTION + POMPES MEUSE

14 - ANCIENS SILOS + CHATEAU D'EAU + FORGE

15 - MANUTENTION

16 - AGGLOMERATION DL5

17 - STOCK AGGLO + TREMIES JOSET

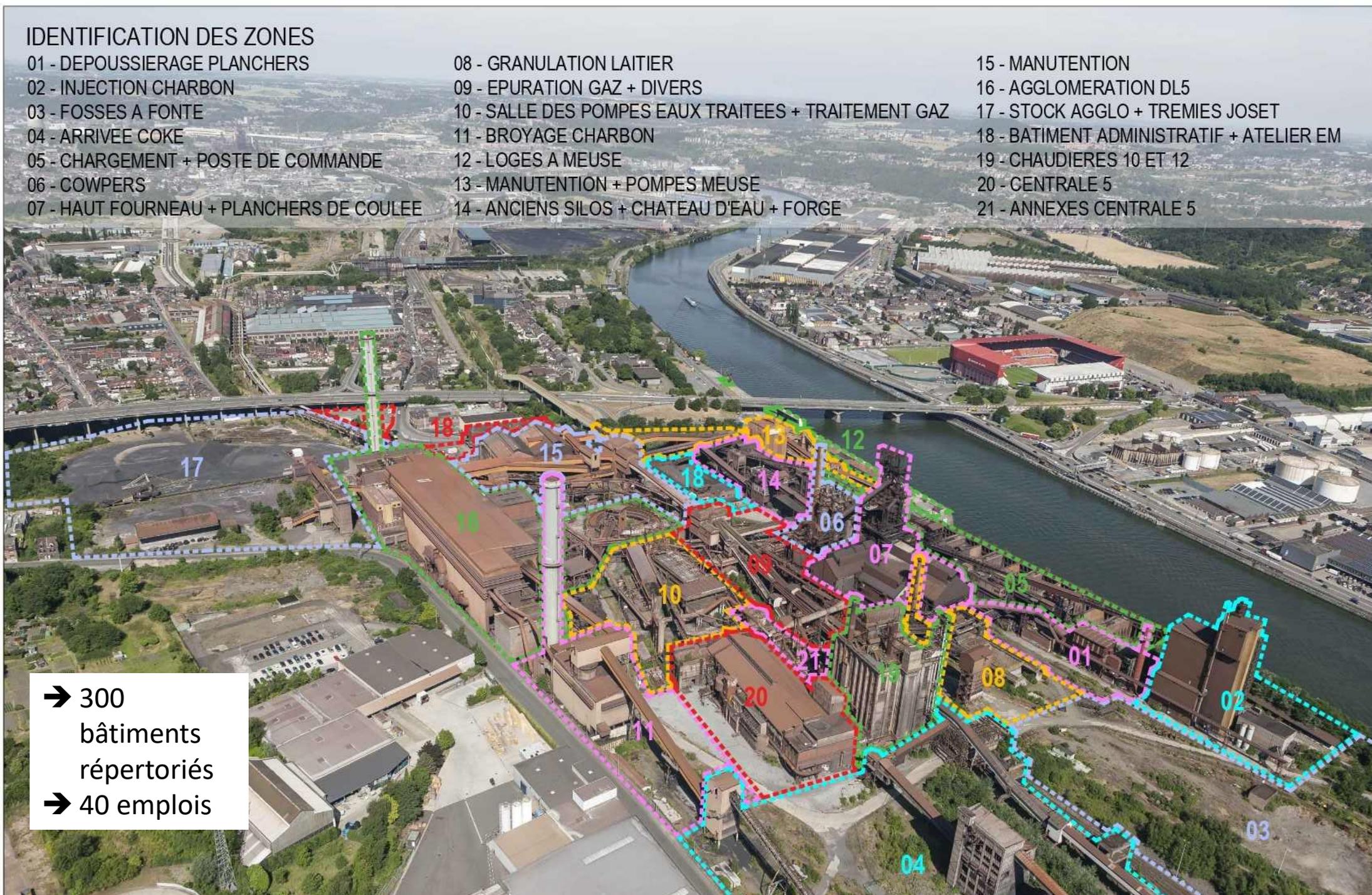
18 - BATIMENT ADMINISTRATIF + ATELIER EM

19 - CHAUDIERES 10 ET 12

20 - CENTRALE 5

21 - ANNEXES CENTRALE 5

➔ 300
bâtiments
répertoriés
➔ 40 emplois



2. Déroulement du chantier



Phase de sécurisation

- Vidange des huiles et des produits dangereux par des organismes agréés
- Enlèvement non-ferreux non ancrés au sol
- Nettoyage des abords des bâtiments



2.1. Installation

Le chantier de démantèlement s'installera progressivement sur le site à partir du 17 octobre



2.2. Désamiantage

Présence d'amiante

- Matériel de construction typique des années '60
- Inventaire complet réalisé par SGS (zone par zone)
- Présence dans certains bâtiments et de façon localisée
 - Pièces électriques
 - Joints de tuyauterie
 - Toitures en Eternit
- Pas d'amiante dans les briques réfractaires et les chaudières rénovées à partir des années '90

Organisation du désamiantage

- Phase prioritaire dans le démantèlement
- Prélèvement des pièces identifiées, zone par zone
- Respect strict des réglementations et contrôle du SPF emploi
- SDO confiera les travaux à un entrepreneur agréé
- Contrôle organisé par un laboratoire indépendant



2.2. Désamiantage

- Maîtrise des risques pour l'environnement
 - Opérations très localisées, démontage pièce par pièce
 - Pas de risque de contamination des autres déchets
 - Stockage dans des conteneurs spécifiques
 - Pas de risque d'envol

2.3. Curage

- Gestion des déchets avant déconstruction
 - Collecte de tous les déchets présents sur le site
 - Regroupement dans des conteneurs adaptés, à proximité des zones de chantier
- Priorités



2.3. Curage

Catégories de déchets

- Métaux ferreux (mitrailles)
- Métaux non ferreux
- Bétons et maçonneries pollués
- Bois
- Traverses de chemin de fer
- Huiles camion
- Câbles électriques
- Déchets verts
- Citernes en acier
- Citernes - autres
- Amiante
- Réfractaires
- Carbone
- DIB
- Gaz climatisation (R22, autres, ...)
- Boues des conduites de gaz des fours à coke
- Boues de décantation



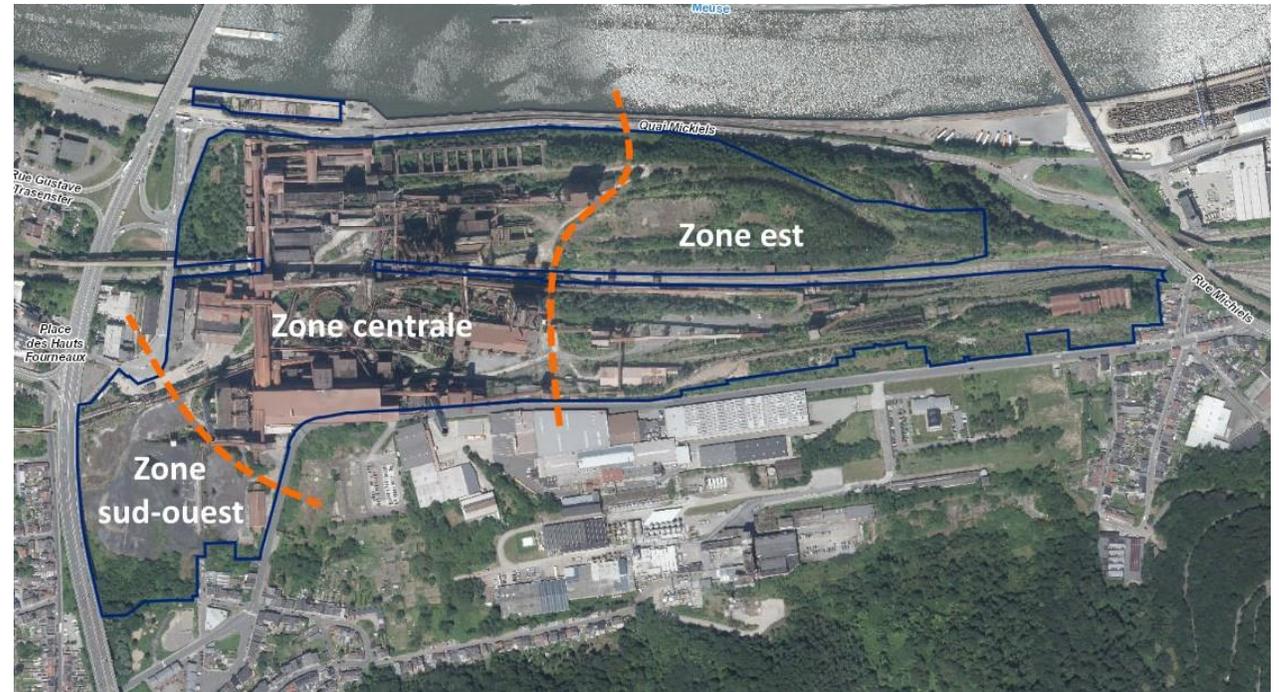
2.4. Déconstruction

- Bâtiments et infrastructures fixes ou mobiles métalliques
 - Démontés par oxycoupage ou cisailles
 - Pièces à recycler en aciérie
 - Chalumeaux ou lance à oxygène selon le besoin
- Bâtiments et infrastructures en brique et béton
 - Démontés à la pince hydraulique
 - Débris de béton concassés et stockés sur site pour une utilisation ultérieure
- Pas d'utilisation d'explosif envisagée aujourd'hui



2.5. Premiers travaux

- Les premiers travaux visibles débuteront d'octobre 2022
 - Par la déconstruction des bâtiments situés dans la partie Sud-Ouest
 - Les écrans en périphérie seront maintenus le plus longtemps possible

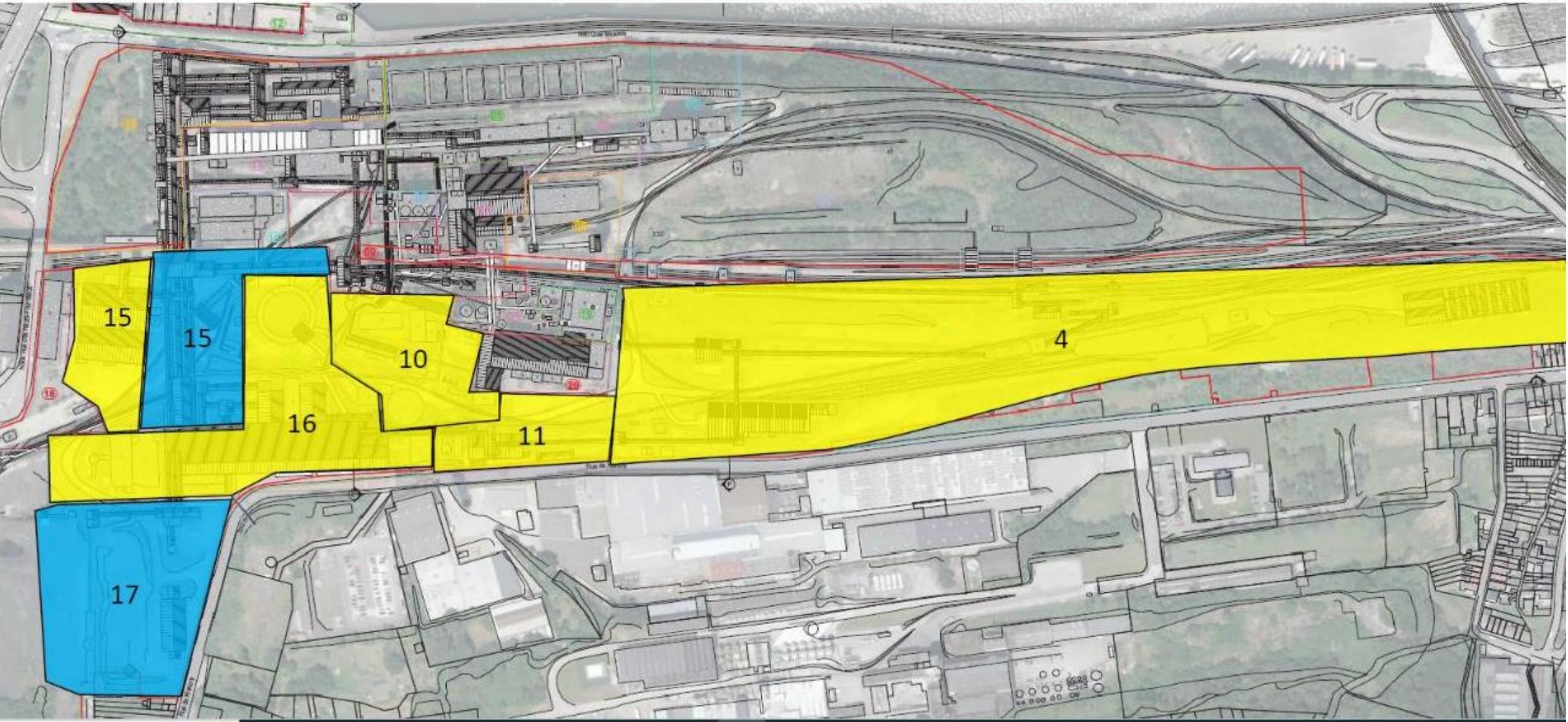


2022:

Curage intérieur/extérieur: toutes zones

Désamiantage: zones 4-10-11-15-16-17

Démantèlement: zones 15 (hors hall maçon) - 17

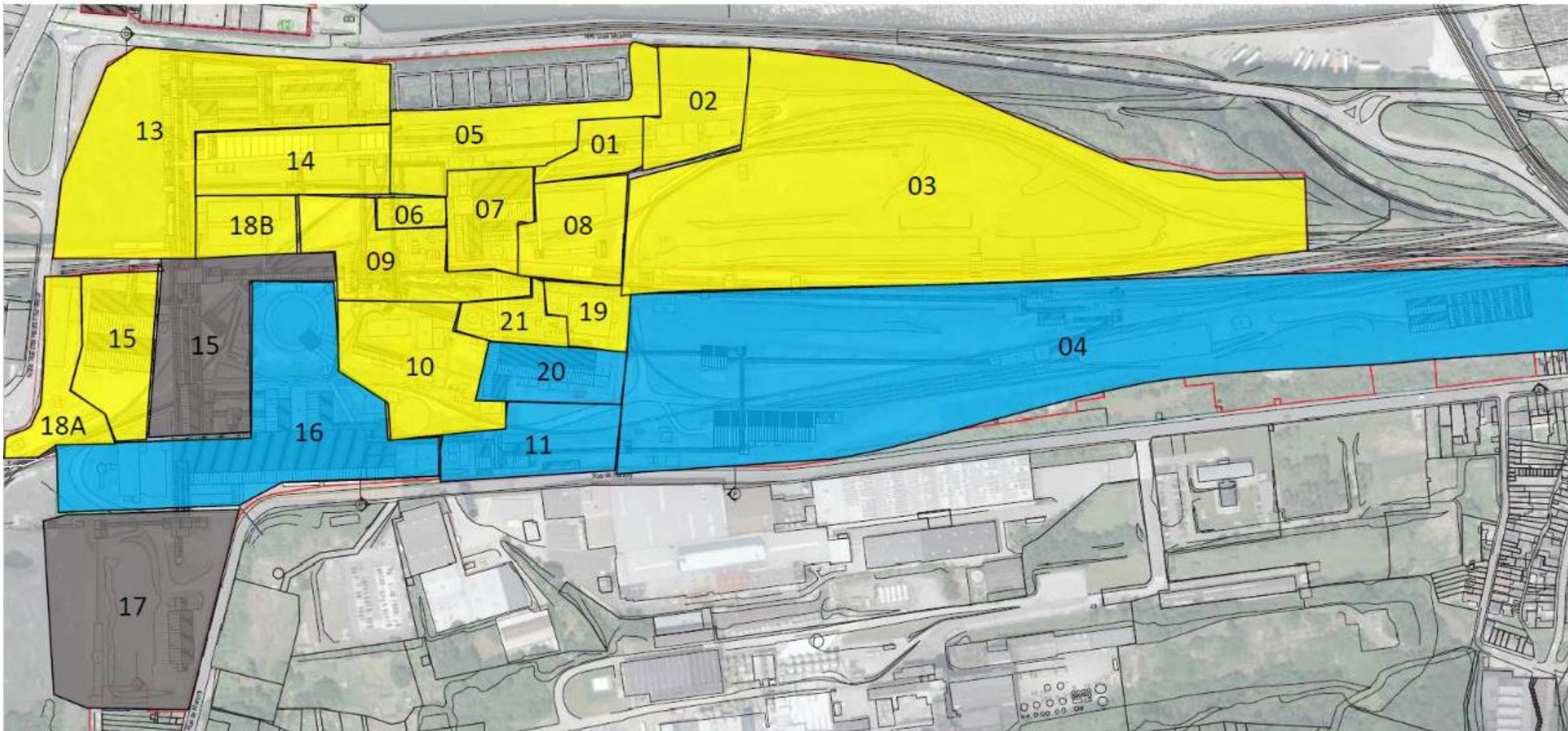


2023:

Désamiantage: toutes zones restantes

Démantèlement: zones 4-11-16-20

Terminé: zones 15(hors hall maçon)-17

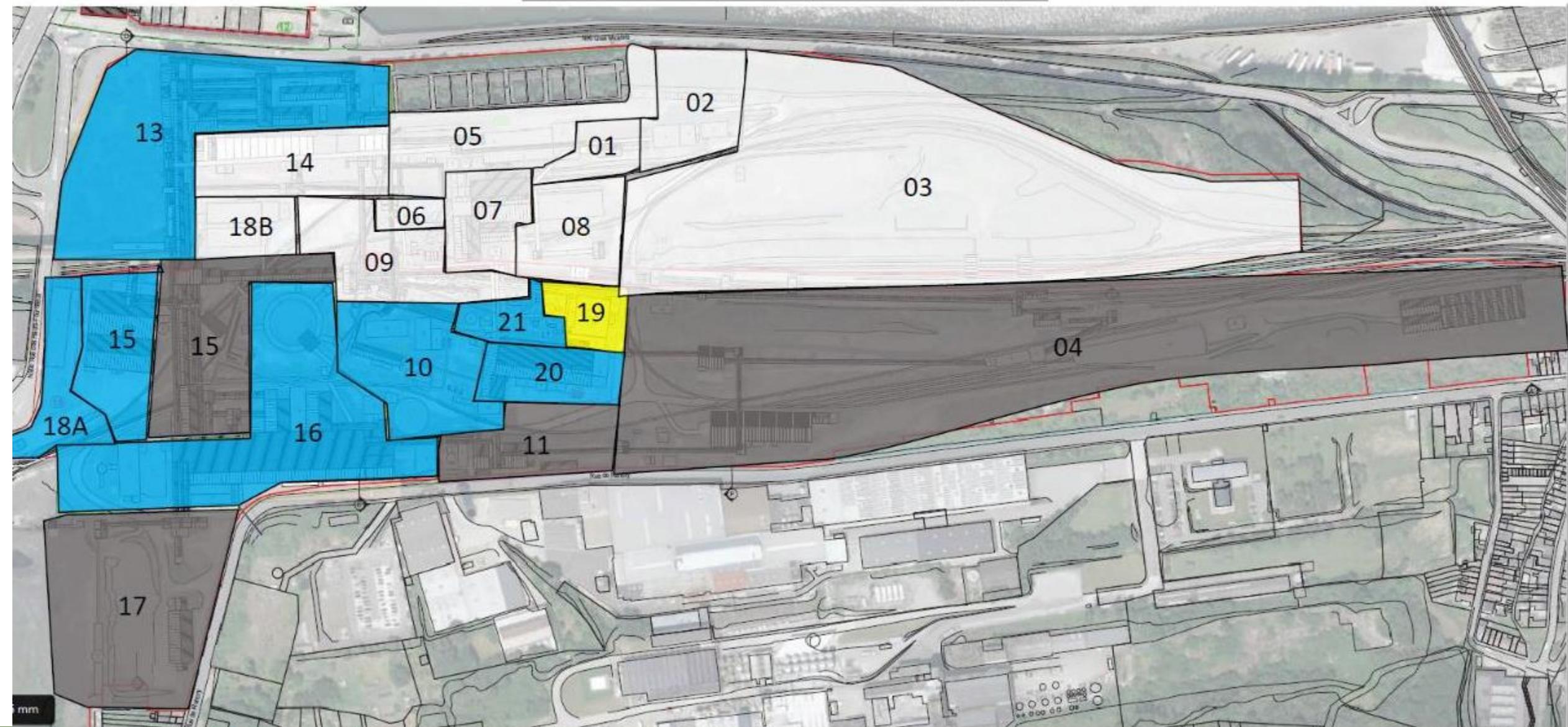


2024:

Désamiantage: 19

Démantèlement: zones 10-13-15-16-18A-20-21-24

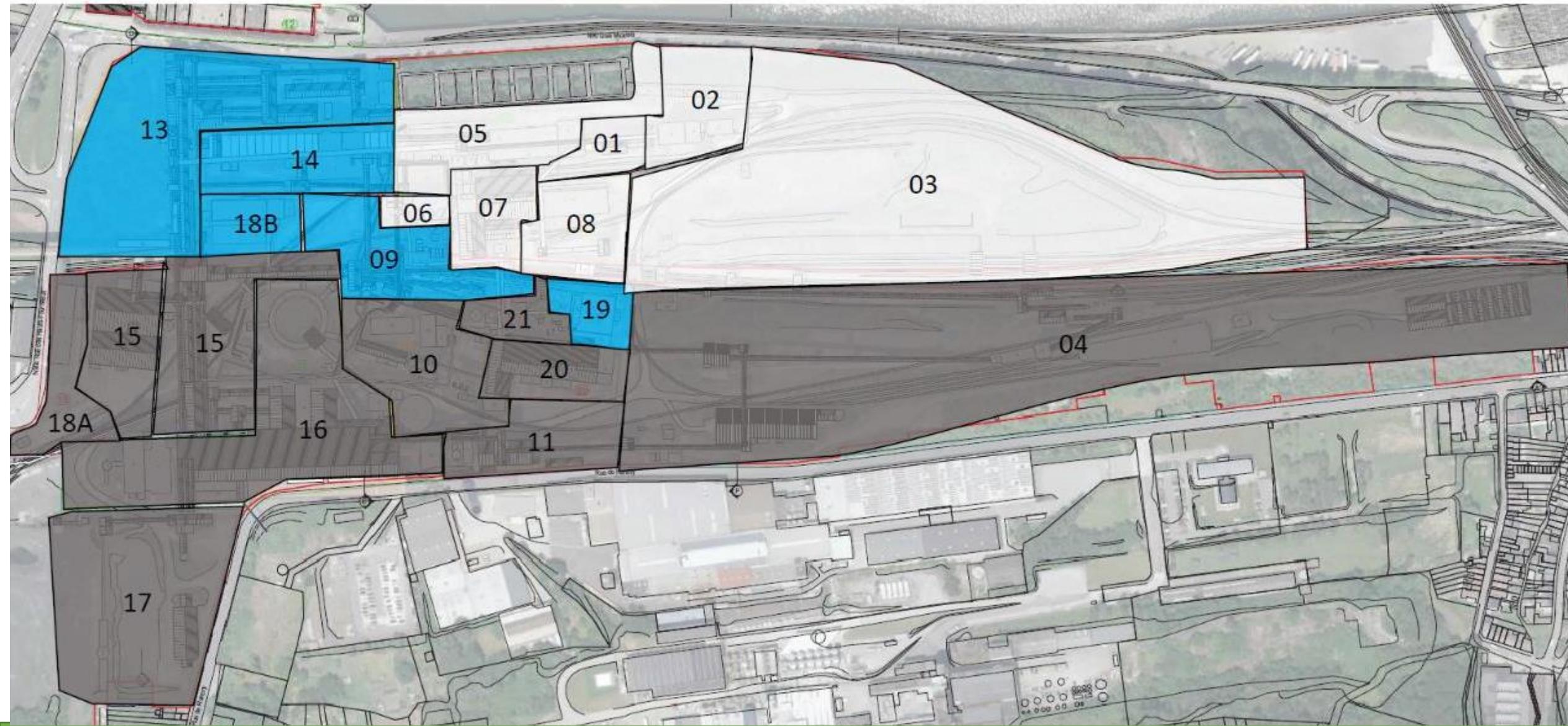
Terminé: zones 4-11-15(hors hall maçon)-17



2025:

Démantèlement: zones 09-13-14-18B-19

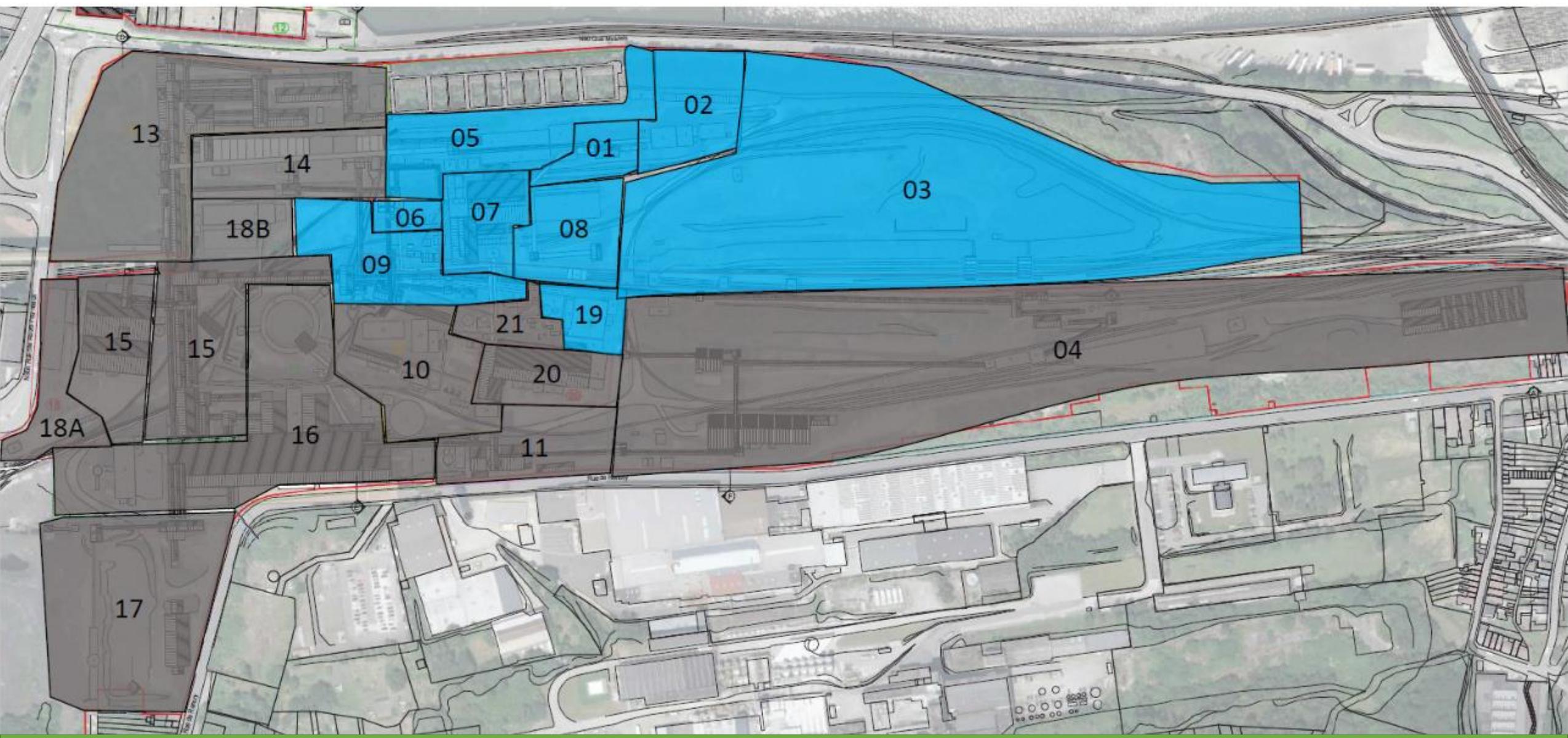
Terminé: zones 4-10-11-15-16-17-18A-20-21



2026:

Démantèlement: zones 01-02-03-05-06-07-08-09-19

Terminé: solde du site



3. Engagements

3.1. Sécurité

➔ La priorité du Groupe Wanty

- Sécurité du personnel
 - Contexte
 - Des bâtiments mis à l'arrêt depuis 10 ans, endommagés et dont l'état est précaire
 - Certains lieux non accessibles (ex : toitures)
 - Précautions à prendre pour certains travaux nécessitant des accroches
 - Organisation
 - Un coordinateur Santé Sécurité certifié veillera à l'application des modes opératoires

3.1. Sécurité

- Sécurité du site durant le chantier
 - Objectifs
 - Eviter le vol
 - Eviter les risques liés aux visites illicites
 - Organisation
 - Surveillance accrue des lieux - télésurveillance
 - Contrôle régulier des clôtures
 - Seul accès via le corps de garde de la Place des Hauts-Fourneaux

3.2. Environnement

- Poussières

- Affalements

- Présence importante de poussières sur le site
 - Produites lors de l'exploitation du site
 - Collectées un maximum lors de la phase de curage mais resteront présentes dans certains lieux inaccessibles et interstices
 - Envois inévitables lors des phases d'affalement des bâtiments
 - Moments ponctuels
 - Analyse préalable des conditions météorologiques (humidité, vents)
 - Priorité aux périodes en dehors des vacances d'été
 - Information préalable et communication ciblée accompagnée de recommandations (fermer les fenêtres et portes, baisser les volets, ne pas sécher de linge à l'extérieur...)

Les affalement nécessitent plusieurs jours de préparation. A un moment certain moment, il n'est plus possible de faire marche arrière

3.2. Environnement

- Envois
 - Nettoyage régulier des zones de circulation pour limitation des envois dus au chantier
 - En cas de sècheresse, dispositif d'arrosage des zones de circulation

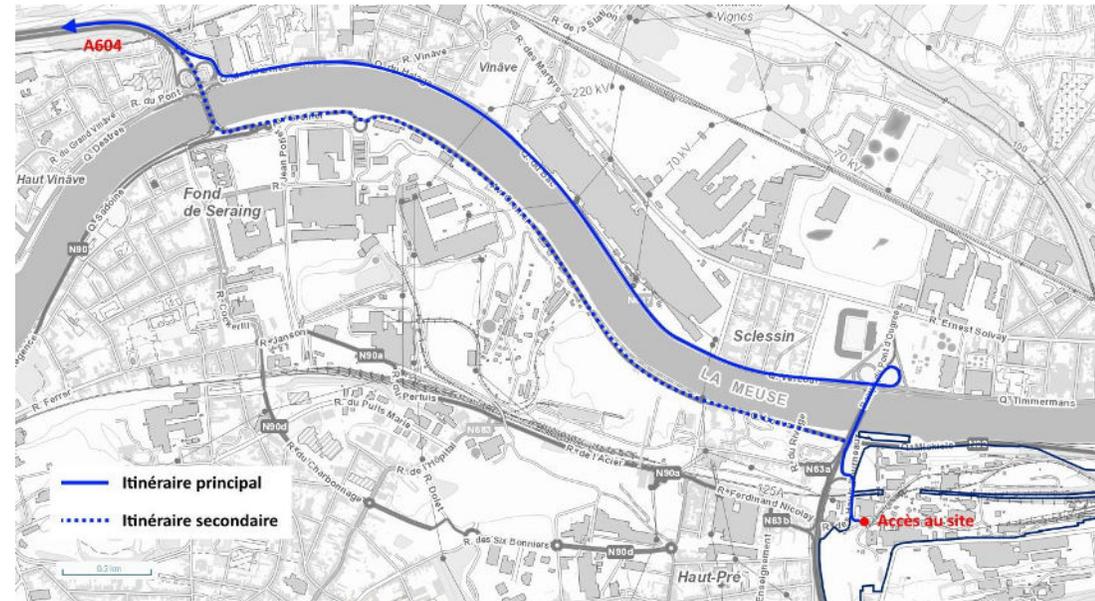


3.2. Environnement

- Bruit
 - Origines possibles
 - Opérations de déconstruction des murs
 - Campagnes de pré-broyage (crushing)
 - Affalements
 - Dispositions
 - Déroulement autant que possible à distance des habitations
 - Événements exceptionnels annoncés au préalable
 - Horaires de travail limités et uniquement en semaine (hors week-end et jour férié)

3.2. Environnement

- Mobilité et transport
 - 90% du tonnage de déchets constitués de mitrailles
 - ➔ Elles sont acheminées par bateau vers ArcelorMittal Gand
 - Transport routier
 - Maximum 10 camions par jour (si davantage, opération à réaliser en concertation avec la Ville de Seraing)
 - Dispositif de nettoyage avant départ sur route
 - Itinéraires imposés
 - Autres
 - 40 ouvriers sur le chantier qui disposent de leur propre véhicule
 - Environ 20 engins de chantier présents sur site en moyenne



3.2. Environnement

- Patrimoine
 - Le permis accordé impose la conservation de certains éléments patrimoniaux
 - l'énergie et le bâtiment des chaudières (19)
 - la structure au-dessus du pont (4)
 - les Cowpers, la cheminée, la tour carrée et le plancher de coulée (6)
 - les silos à minerais (5)



IDENTIFICATION DES ZONES

01 - DEPOUSSIERAGE PLANCHERS

02 - INJECTION CHARBON

03 - FOSSES A FONTE

04 - ARRIVEE COKE

05 - CHARGEMENT + POSTE DE COMMANDE

06 - COWPERS

07 - HAUT FOURNEAU + PLANCHERS DE COULEE

08 - GRANULATION LAITIER

09 - EPURATION GAZ + DIVERS

10 - SALLE DES POMPES EAUX TRAITÉES + TRAITEMENT GAZ

11 - BROYAGE CHARBON

12 - LOGES A MEUSE

13 - MANUTENTION + POMPES MEUSE

14 - ANCIENS SILOS + CHATEAU D'EAU + FORGE

15 - MANUTENTION

16 - AGGLOMERATION DL5

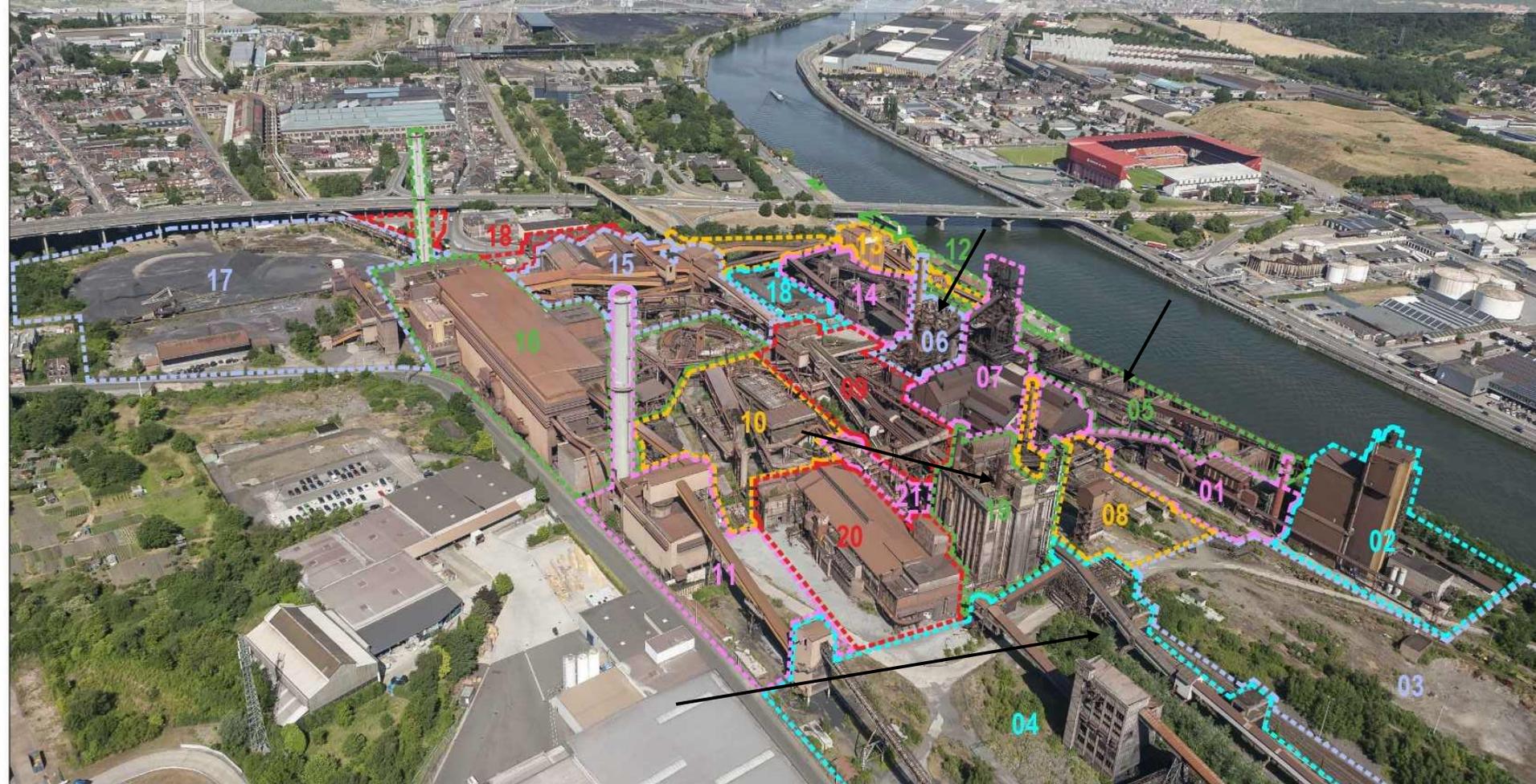
17 - STOCK AGGLO + TREMIES JOSET

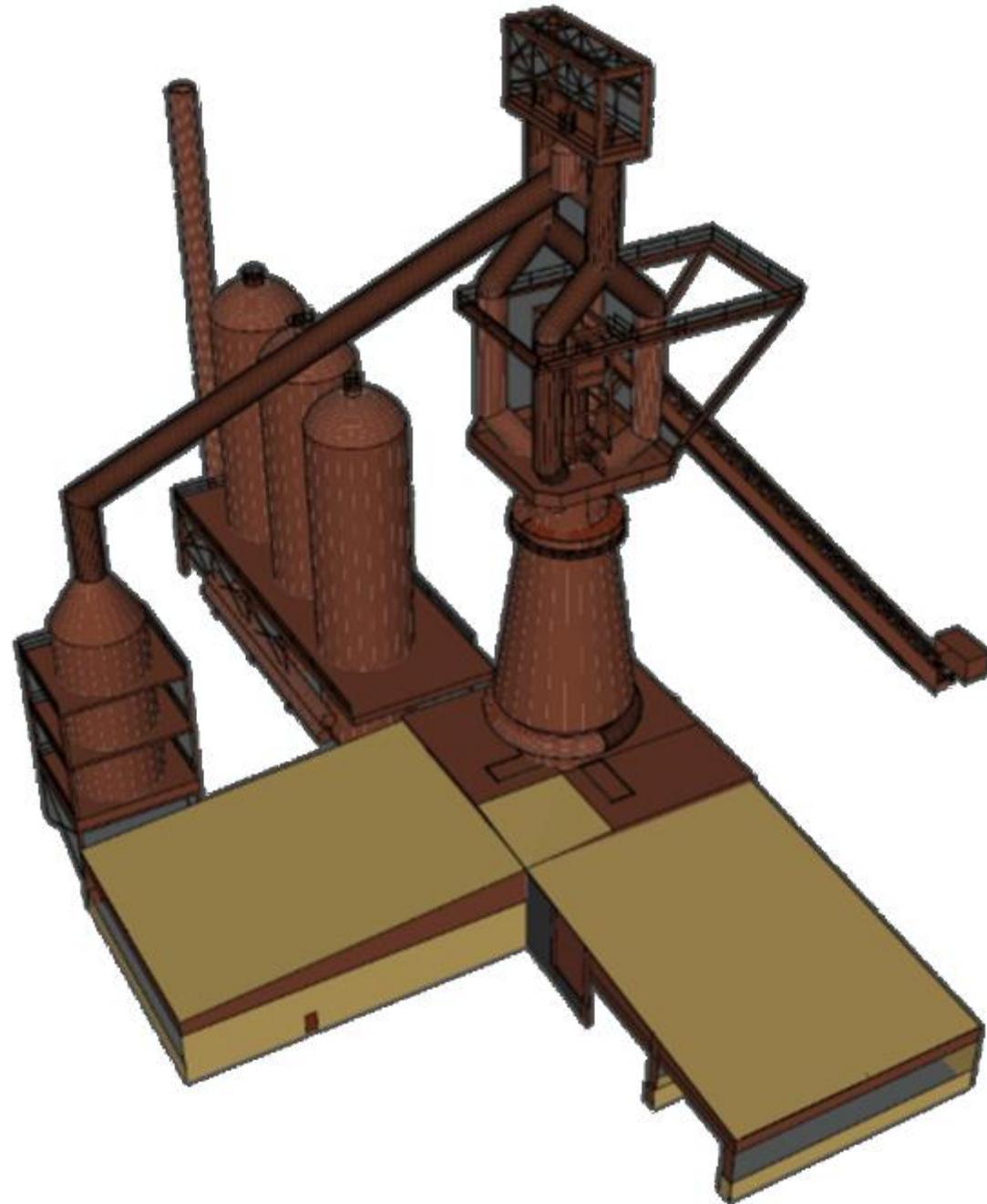
18 - BATIMENT ADMINISTRATIF + ATELIER EM

19 - CHAUDIERES 10 ET 12

20 - CENTRALE 5

21 - ANNEXES CENTRALE 5





3.3. Communication



Contact chantier

Numéro accessible de 9 à 16 H : 0491 92 06 98

En dehors des heures : répondeur et numéro d'urgence

Boite mail : contact@sdougree.be



Personnes de contact

Alessandro Macieri– Chef de projet SDO

Jacques Roland - Assistant du gestionnaire chantier

Sabine Huc – Communication

3.3. Communication



Comité d'accompagnement

Présidé par la DPA



Plateforme Internet

www.sdougree.be



Information ponctuelle via toute-boîte

4. Contrôle environnemental

4.1. Mesures

- Mesures d'air
 - Démarrage des mesures le 6/07/2022
 - Points de prélèvement
 - AIDE Renory
 - CEFA
 - Echantillonnage hebdomadaire



4.1. Mesures

- Gestion des déchets
 - Tenue d'un registre des déchets (destination, quantités, pesages...)
 - Attestations de traitement des déchets

4.1. Mesures

- Contrôle externe
 - Les résultats des mesures environnementales ainsi que les événements exceptionnels
 - Sont analysés en interne
 - Sont communiqués aux autorités compétentes de la Région wallonne
- La surveillance du chantier
 - Contrôle externe par un Conseiller en prévention agréé
 - Département de la Police et des Contrôle (DPC) qui à tout moment peut accéder au site et vérifier le respect strict du permis





Merci pour votre attention

Information riverains

www.sdougree.be

contact@sdougree.be

+32 (0) 491 92 06 98

(accessible de 9 à 16 heures)

